

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Les cantons à fort potentiel de ressources doivent participer davantage à la péréquation financière et à la compensation des charges (Mo. 24.3545)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Del Priore, Marie

## Citations préféré

Del Priore, Marie 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Les cantons à fort potentiel de ressources doivent participer davantage à la péréquation financière et à la compensation des charges (Mo. 24.3545), 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 02.04.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Eléments du système politique</b>	1
Structures fédéralistes	1
Relations entre la Confédération et les cantons	1

## Abréviations

**BV** Bundesverfassung  
**FiLaG** Bundesgesetz über den Finanz- und Lastenausgleich

---

**Cst** Constitution fédérale  
**PFCC** Loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges

# Chronique générale

## Éléments du système politique

### Structures fédéralistes

#### Relations entre la Confédération et les cantons

**MOTION**  
DATE: 25.09.2024  
MARIE DEL PRIORE

Le député écologiste Felix Wettstein (SO) a déposé, en juin 2024, une **motion** visant à modifier la PFCC de manière que les **cantons à fort potentiel de ressources** participent davantage à la **péréquation financière** et à la **compensation des charges**. Actuellement, la part de ces cantons se situe à la limite inférieure prévue par la Constitution, soit à deux tiers de la part de la Confédération – au minimum à deux tiers et au maximum à 80 pour cent selon la Cst. Ainsi, le parlementaire a souhaité modifier cette clé de répartition à 80 pour cent de la part de la Confédération. Il justifie sa demande par le fait que les 8 cantons concernés (ZG, SZ, NW, BS, GE, ZH, OW et AI) ont conclu l'année 2023 avec des budgets bénéficiaires et que la mesure contribuerait à réduire le déficit fédéral.

Le Conseil fédéral a estimé que la péréquation financière est un système développé en étroite collaboration avec les cantons et qu'il n'est donc pas en sa mesure de mettre en œuvre la motion car cela ne respecterait pas la procédure fédérale. De plus, le gouvernement a précisé que si la motion était acceptée, il serait demandé au second Conseil de la transformer en postulat.

Cela n'a pas été nécessaire car la proposition a été **refusée** par 115 voix, contre 57 et 5 abstentions. Le texte a reçu le soutien du groupe socialiste, du groupe des vert et de deux parlementaires centristes, ce qui n'a pas suffi.<sup>1</sup>

---

1) BO CN, 2024, p. 1907 s.